

RECOURS GPEC

UN ENJEU IMPORTANT

Qui fait quoi ? Qui vote quoi ?



Lorsque vous faites un recours, vous pensez être défendu par les syndicats soucieux de la défense des salariés... Et en premier lieu par les signataires de cet accord : CFE-CGC, CFDT, CFTC, et SNAP...

Alors, les signataires s'emparent-ils de leur accord pour vous soutenir ?

Regardons à présent qui défend qui :

A la dernière commission du 14 juin 2018, 10 dossiers ont été étudiés dont :

- ◆ 1 dossier qui ne rentrait pas dans les critères
- ◆ L'attribution de la prime pour un dossier avec accord de tous les syndicats et de la direction
- ◆ L'attribution de la prime pour 3 dossiers avec une majorité des syndicats et de la direction
- ◆ Sur les 5 autres dossiers, malgré le soutien du SNU, les agents n'ont pas eu gain de cause

Pour rappel, la Direction dispose de 50% des voix. Dans ces conditions, dès qu'une organisation syndicale soutient la direction, la décision même négative s'applique.

Certains syndicats, en se positionnant avec la direction, accompagnent la non attribution, à savoir, le rejet du recours.

Pour preuve, nous vous laissons examiner le tableau récapitulatif :

Attribution	Etablissement	CFDT	UNSA	CFE CGC	CFTC	SNAP	FO	CGT	SNU
Cas n°1	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Cas n°2	NON	NON	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI
Cas n°3	NON	NON	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI
Cas n°4	NON	OUI	OUI	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI
Cas n°5	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI
TOTAL	0 OUI	1 OUI	1 OUI	1 OUI	1 OUI	1 OUI	4 OUI	5 OUI	5 OUI

POUR DEFENDRE VOS DROITS, SUR QUEL SYNDICAT COMPTEZ-VOUS ?



www.snutefisu.fr/pole-emploi

@snu.pole.emploi.fsu

@SnuPoleEmploi

Nous contacter : syndicat.snu@pole-emploi.fr

